AGENCE DE DEVELOPPEMENT
DU TOURISME DU MORBIHAN

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Allée Nicolas Leblanc – CS 82408
56010 VANNES CEDEX

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

In Extenso

In Extenso Bretagne
7 Avenue Charles et Raymonde Tillon
CS 81114
35011 Rennes Cedex

Tél. : +33 (0)2 23 48 04 80
Fax : +33 (0)2 23 48 04 81
www.inextenso.fr

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Allée Nicolas Leblanc
CS 82408
56010 VANNES CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er janvier 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information portée dans la note « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées aux mesures de contraintes prises par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire liée au Coronavirus".

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'associationà poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 31 août 2020

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Bretagne

Arnaud ROLLAND
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes

Comptes annuels

In Extenso Bretagne

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	315 873	187 635	128 238	198 799
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				3 688
Immobilisations corporelles				
Terrains	36 600		36 600	36 600
Constructions	207 318	175 272	32 046	34 638
Installations techniques, matériel et outillage	9 026	9 026		
Autres immobilisations corporelles	297 617	273 502	24 114	6 746
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	543		543	543
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 400		1 400	2 900
ACTIF IMMOBILISE	**868 377**	**645 436**	**222 941**	**283 913**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 688		1 688	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	40 235		40 235	8 626
Autres créances	4 313		4 313	44 369
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 009 045		1 009 045	1 060 244
Charges constatées d'avance	47 606		47 606	32 947
ACTIF CIRCULANT	**1 102 887**		**1 102 887**	**1 146 185**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**1 971 264**	**645 436**	**1 325 828**	**1 430 098**

In Extenso Bretagne

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	690 926	663 471
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-90 458**	**27 455**
Subventions d'investissement	124 559	191 089
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**725 027**	**882 015**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	222 848	194 763
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**222 848**	**194 763**
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 825	855
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 207	114 632
Dettes fiscales et sociales	211 346	231 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 360	3 460
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 215	2 675
DETTES	**377 953**	**353 321**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**1 325 828**	**1 430 098**

In Extenso Bretagne

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises	171	386
Production vendue	5 476	25 282
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 153 343	2 214 036
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations		
Autres produits	198 096	246 479
Produits d'exploitation	**2 357 086**	**2 486 183**
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	1 259 798	1 149 817
Impôts et taxes	88 233	83 485
Salaires et Traitements	735 244	814 360
Charges sociales	308 662	375 542
Amortissements et provisions	111 180	29 091
Autres charges	3 762	3 631
Charges d'exploitation	**2 506 880**	**2 455 926**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-149 794**	**30 257**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	950	5 857
Charges financières		
Résultat financier	**950**	**5 857**
RESULTAT COURANT	**-148 844**	**36 114**
Produits exceptionnels	71 842	9 226
Charges exceptionnelles	13 228	17 006
Résultat exceptionnel	**58 614**	**-7 780**
Impôts sur les bénéfices	228	879
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	**-90 458**	**27 455**
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

In Extenso Bretagne

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADT du Morbihan

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 325 828 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 90 458 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/02/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

In Extenso Bretagne

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

Il a été traduit dans les comptes 2019 une provision pour indemnité de départ à la retraite pour un montant de 222 848 €.

In Extenso Bretagne

Faits caractéristiques

Evènements postérieurs à la clôture

A ce jour, il est trop tôt pour mesurer l'ensemble des conséquences de l'épidémie de COVID-19 sur l'exercice 2020.

Autres éléments significatifs

Rémunération des commissaires aux comptes :

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 6 522 €

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	339 007		23 134	315 873
Immobilisations incorporelles	**339 007**		**23 134**	**315 873**
- Terrains	36 600			36 600
- Constructions sur sol propre	207 318			207 318
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 026			9 026
- Installations générales, agencements aménagements divers	120 621			120 621
- Matériel de transport	12 449		12 449	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	222 298	27 311	72 614	176 995
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**608 313**	**27 311**	**85 063**	**550 561**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	543			543
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 900		1 500	1 400
Immobilisations financières	**3 443**		**1 500**	**1 943**
ACTIF IMMOBILISE	**950 763**	**27 311**	**109 696**	**868 377**

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		27 311		27 311
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**27 311**		**27 311**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	3 688			3 688
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	19 445	85 063	1 500	106 008
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**23 134**	**85 063**	**1 500**	**109 696**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	136 520	70 561	19 445	187 635
Immobilisations incorporelles	**136 520**	**70 561**	**19 445**	**187 635**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	172 681	2 591		175 272
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 026			9 026
- Installations générales, agencements aménagements divers	120 621			120 621
- Matériel de transport	12 449		12 449	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	215 552	9 942	72 614	152 881
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**530 330**	**12 534**	**85 063**	**457 801**
ACTIF IMMOBILISE	**666 849**	**83 095**	**104 508**	**645 436**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 93 554 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 400		1 400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	40 235	40 235	
Autres	4 313	4 313	
Charges constatées d'avance	47 606	47 606	
Total	**93 554**	**92 154**	**1 400**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	2 538
Divers - produits à recevoir	115
Total	**2 653**

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	194 763	28 086			222 848
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**194 763**	**28 086**			**222 848**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		28 086			
Financières					
Exceptionnelles					

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 373 128 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 207	154 207		
Dettes fiscales et sociales	211 346	211 346		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 360	5 360		
Produits constatés d'avance	2 215	2 215		
Total	**373 128**	**373 128**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 590
Dettes provis. pr congés à payer	78 444
Personnel - autres charges à payer	9 697
Charges sociales s/congés à payer	31 378
Charges sociales - charges à payer	5 815
Etat - autres charges à payer	5 040
Total	**148 964**

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	47 606		
Total	**47 606**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	2 215		
Total	**2 215**		

In Extenso Bretagne